



☎ : 04.94.62.07.51.
Route de la Seyne CS 40080
83192 OLLIOULES CEDEX
www.solidom.fr

PROTCOLE 4

« SIDA / HEPATITE C »

OBJECTIFS

- 1) *Connaître les voies de contamination et les risques infectieux*
- 2) *Connaître les précautions d'usage afin d'intervenir en toute sécurité auprès d'usagers séropositifs ou atteints d'une Hépatite C*

RESULTATS ATTENDUS

- Sécurité de l'intervenant en contact avec des usagers affectés par le virus du SIDA ou celui de l'Hépatite C

DESCRIPTION ET RISQUES DE CONTAMINATION

Le SIDA (*Syndrome d'immunodéficience acquise*) et l'Hépatite C font partie de la catégorie des virus. **Les sources de transmission sont exclusivement le sang et les sécrétions sexuelles.** Ni le SIDA ni l'Hépatite C ne se transmettent par voie aérienne.

Dans le cadre d'interventions à domicile, deux situations de transmission de ces virus peuvent être envisagées :

- **1^{ère} situation.** Par contact direct (*par la peau*) **lorsque l'usager séropositif ou atteint d'une Hépatite C a une plaie et que l'intervenant en a une également** (*même minuscule telle qu'une microcoupure*)
- **2^{ème} situation.** En se piquant accidentellement **avec une seringue qui a préalablement été utilisée sur l'usager séropositif ou atteint d'une Hépatite C**

PRECONISATIONS

1. Dans tous les cas, même si vous n'avez pas d'information sur l'affection ou non de votre bénéficiaire par l'un des deux virus, des précautions sont à prendre si vous vous trouvez dans l'une des deux situations exposées précédemment. **En effet, un usager (ni même un tiers) n'a pas l'obligation légale de nous informer sur son état de santé.**
2. Si vous vous trouvez dans la situation n°1, un usager a une plaie ouverte. S'il s'agit d'un soin élémentaire (*poser un pansement*), **vous pouvez le réaliser à la condition exclusive que vous disposiez d'une paire de gants qui vous permette d'éviter tout risque de contamination.** En effet, vous pouvez avoir une microcoupure que vous ignorez. Si vous n'avez pas de gant à disposition, vous devez refuser tout soin même anodin tel que la pose d'un pansement par exemple.
3. Si vous vous trouvez dans la situation n°2, vous trouvez au domicile de votre bénéficiaire une seringue usagée. Afin de sécuriser l'usager lui-même ou d'autres tiers pouvant se trouver au domicile, mettez la seringue à l'écart le temps que l'infirmière vienne la récupérer **sans essayer de la recapuchonner.**